

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LÉNESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LÉNESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Pierrette POUSSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Eric CAUVIN

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 3 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Délib. n°2022-007 : Budget principal 2022 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

L'article L. 1612-1 du CGCT permet le conseil municipal à donner autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette (qui sont générés automatiquement l'année suivante comme pour les dépenses de la section de fonctionnement).

La délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires.

Cette souplesse permet aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en attendant l'adoption du budget, et ce jusqu'à la date limite du 31/03 de l'année considérée.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Autoriser, avant le vote du budget 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :**

Budget

Ouverture
de crédits
SLO

21	Immobilisations corporelles	521 697	12 000
2111	Terrains nus	151 800	
2132	Immeubles de rapport	198 000	
2135	Installations générales, agencements...	8 322	
2138	Autres constructions		
2152	Installations de voirie		
2158	Autres installations, matériel et outillage	8 001	2 000
2182	Matériel de transport	80 239	
2183	Matériel de bureau et informatique	36 036	5 000
2184	Mobilier		
2188	Autres immobilisations corporelles	39 299	5 000
23	Immobilisations en cours	567 583	30 000
2313	Constructions	258 137	
2315	Installations, matériels et outillage	309 446	30 000
	Opérations d'investissement	1 835 565	40 000
88	Travaux de voirie	295 565	0
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	295 565	
148	Aménagement site de la gare	980 000	0
	<i>2111 Terrains nus</i>	40 000	
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	940 000	
151	Aménagement bourg de Troisgots	400 000	0
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	400 000	
152	Nouveau quartier Louis Lefoulon	160 000	40 000
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	160 000	40 000
			82 000

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

